

<p>Amicale Laïque de la Chapelle-Heulin Conférence de presse du 20 janvier 2006</p>

L'amicale laïque de La Chapelle-Heulin demande à exercer son droit de réponse, suite à l'article paru dans le bulletin d'information municipal « La Chapelle-Heulin Infos » numéro 116 de janvier 2006, puisque l'amicale y est citée à la rubrique « Bâtiments communaux »

Nous trouvons qu'il a été fait une présentation parcellaire des écrits de l'ALCH
La critique n'est pas forcément négative, elle peut être constructive.

Ce qui n'est pas dit dans l'article :

L'amicale laïque reconnaît d'abord la pertinence d'un projet qui tendrait à offrir aux associations des lieux mutualisés, sécurisés et regroupés, **et qu'elle approuve le deuxième objectif du projet qui serait d'agrandir la cour de l'école publique.** Ceci nous l'avons dit à Monsieur le Maire et aux autres élus que nous avons, à notre demande, rencontrés. Ceci nous l'avons aussi écrit dans un dossier qui a été adressé à tous les élus ainsi qu'à nos adhérents. Il est consultable sur notre site internet : www.lalch.org

L'amicale n'a pas demandé, dans le cadre de ce projet, une salle pour elle seule.
L'amicale laïque ne propose pas de faire plus, mais de faire autrement.

Pourquoi :

- 1) **Parce que ce projet ne répond pas à son objectif premier** qui est la « mutualisation » des moyens alloués aux associations. En effet, peu d'associations pourront se partager les créneaux de **l'unique salle mutualisée**. Les autres se verront attribuer des locaux en jouissance propre (dont certains sont à reconstruire, à aménager, à remettre aux normes) ou accueillies dans des lieux qui ne sont absolument pas prévus pour cela.
- 2) **Les besoins des associations n'ont pas été réellement pris en compte.** Des problèmes de chevauchements de créneaux d'utilisation existent. D'autre part le projet ne tient pas compte du développement éventuel des activités proposées. C'est pourquoi l'ALCH a demandé depuis le début une concertation avec l'ensemble du monde associatif. Force est de constater que nous n'avons pas été entendus.
- 3) **Ce projet ne semble pas cohérent avec le choix de la municipalité** de favoriser l'accroissement de la population et sa volonté affichée de voir la vie associative se développer.
- 4) **L'ALCH a par ailleurs, fait état de ses craintes pour les finances municipales.** Il nous semble plus économique, sur le long terme, d'opter pour un projet plus complet et ouvrant droit à des subventions du Conseil Général, que de construire morceaux par morceaux (comme pour la cantine scolaire) et de disperser l'argent, ici ou là dans la restauration ou l'aménagement de bâtiments anciens, afin d'y loger temporairement telle ou telle association.

Ces arguments émanent d'une réflexion de notre conseil d'administration, pour qui les associations, dans leur diversité, jouent un rôle déterminant sur la commune.

Nous reconnaissons le droit aux autres associations et au conseil municipal d'avoir une autre approche de la question, mais il nous paraît évident, en tant que responsables, élus de l'amicale laïque, de nous préoccuper des conséquences qu'auront les décisions prises sans réelle concertation avec les associations.